



100% L'EXPO La Villette

Appel à candidatures pour l'édition 2024

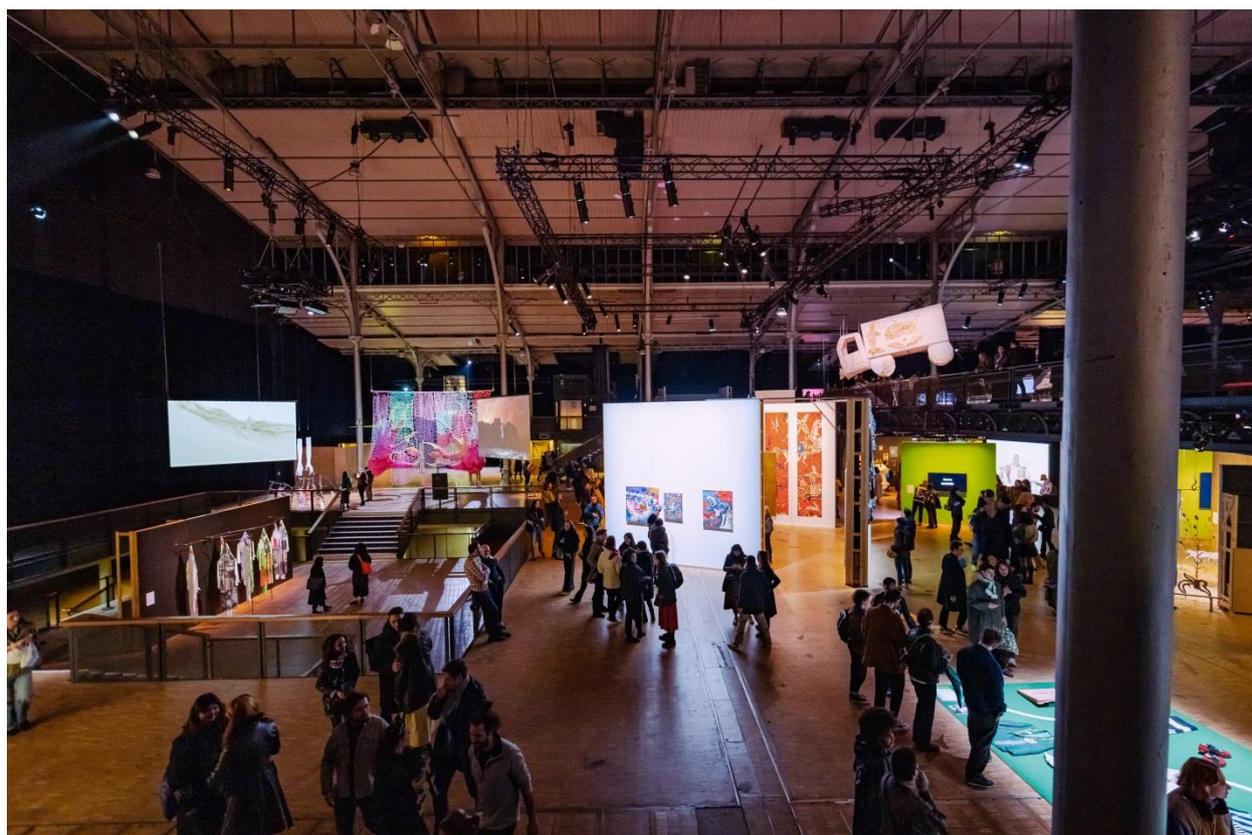
100%
L'EXPO

29 MARS – 28 AVRIL 2024

PRESENTATION

Pensée comme un tremplin professionnel et une vitrine de la scène émergente, 100% L'EXPO est le rendez-vous incontournable de l'art contemporain consacré à la jeune création. Chaque année, La Villette collabore avec des écoles d'art afin de présenter des artistes récemment diplômé-es et mettre la lumière sur les enjeux des débuts de carrière.

Ni un salon d'art contemporain, ni pour autant une exposition thématique, le projet est pensé comme un instantané de la jeune création, qui présente à chaque nouvelle édition une pluralité de profils et de sujets. Dans cette Grande Halle de fer datant du XIX^e siècle, une cinquantaine d'artistes se déploie sur plus de 3500 m², à travers une scénographie entièrement composée d'éléments de récupération des manifestations précédentes. Ce qui a commencé en 2018 par une exposition d'ancien-nes étudiant-es des Beaux-Arts de Paris, s'est progressivement développé en un projet de plus vaste ampleur, visant à célébrer la jeune création contemporaine française.



© Julien Helaine pour La Villette

Lieu de culture autant que de nature, l'Établissement public du parc et de la grande Halle de la Villette (EPPGHV) est situé au nord-est de Paris, dans le 19^e arrondissement. L'établissement public a pour mission de favoriser la création et de promouvoir les pratiques, les nouveaux usages et les nouvelles formes d'expressions. Il développe des activités artistiques et culturelles ouvertes sur la ville, destinées à favoriser la

diversité, la mixité et la rencontre des publics grâce à l'expérience sensible et participative, notamment en faveur des enfants et des jeunes, des familles et des publics les plus empêchés. La création contemporaine est présentée sous toutes ses formes (musique, danse, théâtre, cirque, arts visuels et cinéma).

lavillette.com

Pour sa 6^{ème} édition, 100% L'EXPO lance un appel à candidature auprès des artistes diplômé-es des écoles suivantes :

- **Les Beaux-Arts de Marseille – INSEAMM**
- **Les Beaux-Arts de Paris**
- **L'École des Arts Décoratifs de Paris**
- **La Villa Arson**
- **L'École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC)**
- **L'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire**

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être diplômé-e depuis **5 ans maximum** d'une des écoles de la liste ci-dessus (niveau requis : DNSEP).
- La sélection se fera d'après portfolio, pour présenter une œuvre/installation déjà existante et déjà produite.
- Seront privilégiées les œuvres non performatives, compatibles avec une exposition de quatre semaines.
- Une première sélection sera faite par La Villette et la sélection finale sera établie par un jury.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Rémunération :
 - Les artistes sélectionné-es bénéficieront d'un contrat de cession de droits d'auteur avec La Villette de 350€ brut (droits de représentation et droits de reproduction / communication pour toutes les utilisations).
 - Les artistes membres de l'ADAGP seront rémunéré-es en fonction des utilisations et selon les barèmes de l'ADAGP.
- Les artistes sélectionné-es seront accompagné-es tout du long de la préparation de l'exposition par les équipes de La Villette.
- La Villette prend en charge le transport des œuvres, le montage et le démontage avec des accessoiristes.
- La Villette peut également prendre en charge un défraiement transport pour les artistes non résident-es en île de France.

FORMALITES DE CANDIDATURE

- Le dossier de candidature doit être constitué d'un **CV** et d'un **portfolio** au format PDF, dans un même document ne dépassant pas les 10 Mo (veillez à ce qu'il comporte bien votre numéro de téléphone).
- Le dossier de candidature doit être envoyé entre le **30 juin et le 1^{er} septembre 2023** à l'adresse suivante : candidature100expo@villette.com.

CALENDRIER

- Du 30 juin au 1^{er} septembre 2023 : appel à candidatures
- Mi-septembre 2023 : sélection des artistes par le jury
- Début octobre : annonce de la sélection aux artistes et envoi de la fiche technique à remplir par les artistes pour mi-octobre
- Novembre : premier rendez-vous en visio avec l'ensemble des équipes de 100%
- Mi-décembre : validation définitive de l'ensemble des œuvres présentées
- Mars 2024 (dates à confirmer) : montage de l'exposition
- 28 mars 2024 : vernissage de l'exposition (fin le 28 avril 2024)
- 28 avril – 11 mai : démontage des œuvres et transports retour

[DOSSIER DE PRESSE 100% 2022](#)

[DOSSIER DE PRESSE 100% 2023](#)